

Ce document doit être complété par les détenteurs de l'autorité parentale, éventuellement en collaboration avec le/la spécialiste et/ou avec les membres de réseaux avant d'être remis à la direction de l'école.

1. Identités et problématique

Élève

Nom, prénom :

École :

Classe :

Titulaire ou maître de classe :

Nature et origine des besoins :

Spécialiste

Nom, prénom :

Domaine d'activité :

Tél. :

Adresse courriel :

2. Identification du-des besoin-s prioritaire-s (choisir 3 items au maximum et les numéroter de 1 à 3 dans l'ordre de priorité). Pour en savoir plus : www.rpn.ch/api

voir

parler

mémoriser

comprendre

planifier

lire

écrire - corriger

se concentrer

autre

Précisions éventuelles :

3. Mesures proposées

adapter le cadre de vie

adapter les consignes

adapter les supports d'enseignement

adapter le travail de l'élève

adapter l'évaluation

adapter les objectifs (= programme adapté)

Les mesures octroyées à l'élève sont valables pour toutes les activités scolaires, y compris les épreuves cantonales et communes et les évaluations sommatives.

4. Recours au matériel électronique

dictionnaire électronique	calculatrice	ordinateur de classe*
tablette*		ordinateur portable*
matériel pour déficiences visuelles et auditives		

*indiquer la liste exhaustive des outils autorisés - *Exemple : Dictionnaire Le Robert*
Pour en savoir plus : <http://api.ceras.ch/outils/>

Citer deux activités régulières pour lesquelles l'élève aura recours au-x matériel-s ci-dessus.

Hormis l'ordinateur de classe, tous les matériels sont personnels. Ils sont acquis par l'élève. L'école fournit une calculatrice en 5^e année et en 9^e année.

Le choix, l'achat, la mise en service et l'exploitation technique du matériel sont de la responsabilité des détenteurs de l'autorité parentale.

L'élève doit être autonome dans l'utilisation de son matériel en classe. Il appartient au-x spécialiste-s de prendre toutes les dispositions nécessaires, en collaboration avec les détenteurs de l'autorité parentale.

L'usage du matériel électronique fait l'objet d'un règlement individuel d'utilisation élaboré par les partenaires. L'élève, les détenteurs de l'autorité parentale et la direction signent ce règlement. Un modèle est proposé sur le site www.rpn.ch/bep.

Le cadre général de l'utilisation du matériel électronique est défini par le règlement interne de l'école. Le-s spécialiste-s s'assure-nt que celui-ci est connu de l'élève. Le matériel est sous la responsabilité de l'élève et du-des détenteur-s de l'autorité parentale.

5. Remarques complémentaires

6. Décision de la direction

Date :

Signature de la direction :

Annexe-s

Distribution par la direction

aux enseignants de l'élève
au-x détenteur-s de l'autorité parentale